



EMOLUMENTS ET TARIFS APPLICABLES POUR LES AFFILIÉS AUPRÈS DE L'OAR DE SO-FIT

2025

1. Frais de dossier lors de l'affiliation : CHF 2'000.-
2. Emolument annuel pour l'affiliation : CHF 3'600.-
3. Emolument annuel pour affiliation avec activité VASP(*) : CHF 4'600.-
4. Frais de dossier pour l'accréditation d'une personne physique : CHF 300.-
5. Acompte annuel pour la taxe FINMA : CHF 400.-
6. Frais de formation de base par personne : CHF 750.-
7. Frais de formation continue par personne externe aux affiliés de SO-FIT : CHF 350.-
(les représentants des affiliés et les prestataires externes travaillant pour le compte d'un affilié ne sont pas soumis à émolument)
8. Frais occasionnés par le traitement exceptionnel d'un dossier : entre CHF 150.- et 350.- de l'heure.

(Approuvé par l'Organe d'Administration le 25.11.2024)

(*) Virtual Asset Service Providers